

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023**

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Christiane GIRARD, Michel FORAY, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET  
Geoffrey THOMAS, Clément JACQUEMMOZ

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

**Ordre du jour**

1. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2022
2. Modification du règlement du cimetière.
3. Sortie d'inventaire des biens liés à l'ancienne auberge communale.
4. Création d'un poste d'agent recenseur.
5. Coupe et vente de bois, Les Portiers.
6. Cession d'un élément de conduite d'eau en bois au musée Savoisien.
7. Motion sur le transfert des digues de l'Etat au SISARC

Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

**1. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2022**  
**(DELIB 2023.07.01)**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le RPQS 2022.

**2. Modification du règlement du cimetière (DELIB 2023.07.02)**

Le Maire rappelle que des travaux d'engazonnement ont été entrepris en 2022 dans le cimetière et qu'il convient de mettre à jour le règlement du cimetière afin de préciser les modalités de remise en état après travaux. Par ailleurs, la commune reçoit des demandes concernant le scellement d'urnes sur les monuments funéraires et le règlement n'aborde pas cette question, il convient donc d'apporter des précisions sur les conditions de scellement d'urnes. L'ensemble du règlement sera relu et des mises à jour de certains articles pourront être effectuées.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement du cimetière.

**3. Sortie d'inventaire des biens liés à l'ancienne auberge communale.(DELIB 2023.07.03)**

Il a été constaté que les écritures de cession enregistrées sur l'exercice 2018 après la vente de l'auberge communale n'étaient pas complètes puisque des éléments de l'auberge n'ont pas fait l'objet de titres de sortie du patrimoine de la commune. Afin de régulariser les écritures, il convient d'appliquer le dispositif de correction (note conjointe DGFIPI/ DGCL du 12/06/2014 et notamment l'annexe n°2 relative à la régularisation de la comptabilisation des immobilisations) afin de sortir ces biens de l'actif et de corriger la plus-value de cession constatée.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire des biens liés à l'ancienne auberge communale.

**4. Création d'un poste d'agent recenseur. (DELIB 2023.07.04)**

Le recensement de la population sera réalisé du 18 janvier au 17 février 2024 et nécessite de créer un poste d'agent recenseur

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la proposition création d'un poste d'agent recenseur pour une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine.

#### **5. Coupe et vente de bois, Les Portiers. (Delib 2023.07.05)**

La commune a mis en place un bassin sur le réseau AEP aux Portiers. Mais plusieurs sapins situés sur le domaine public sont menaçants et il convient de procéder à leur coupe. le volume est estimé à environ 20m3. Il est proposé de confier la coupe de sécurisation à l'entreprise BRECHET et de vendre le bois à la Société DURAND Robert et Fils

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la coupe et vente de sapins au hameau des Portiers.

#### **6. Cession d'un élément de conduite d'eau en bois au musée Savoisien. (Delib 2023.07.06)**

Le Maire rappelle que lors des travaux effectués en 2015 au niveau du bassin du chef-lieu une ancienne conduite d'eau en bois a été trouvée. Cette conduite est un élément patrimonial qui pourrait intéresser le musée savoisien de Chambéry. Une proposition de don a été faite et que celle-ci a été acceptée

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la cession d'un élément de conduite d'eau en bois au musée Savoisien..

#### **7. Motion sur le transfert des digues de l'Etat au SISARC**

En application de l'article 59 IV de la loi MAPTAM de 2014, l'État va, à compter 28 janvier 2024, « mettre à disposition » du S.I.S.A.R.C, les 80 km de digues domaniales de l'Isère et de l'Arc, La loi prévoit que ce transfert de charges fasse l'objet d'une compensation établie dans le cadre d'une convention négociée. Or l'Etat envisage à partir de 2024 des restrictions substantielles de l'engagement financier de l'Etat. Sur une enveloppe globale de remise à niveau d'environ 100 M€, près de 50 M€ sont aujourd'hui clairement en jeu au regard des hypothèses de travail nouvellement évoquées par les représentants de l'État. Ce désengagement de l'Etat n'est pas acceptable. Il mettrait en effet le Syndicat devant une équation financière intenable compte tenu de la lourdeur des travaux à effectuer. Le S.I.S.A.R.C serait en outre seul à assumer la responsabilité en cas de défaillance des ouvrages que l'action de l'Etat a laissé se dégrader.

Le Conseil Municipal soutient le SISARC et demande à l'Etat de reconsidérer son engagement financier pour la mise en conformité des digues de l'Isère et de l'Arc, considère légitime que le SISARC sollicite un financement de l'Etat à 100 % sur un programme de travaux de 40 M€ à réaliser dans le cadre d'un PAPI n° 3, puis de 100 % dans un PAPI n° 4 d'un même montant ; demande à ce que le S.I.S.A.R.C soit garanti par l'Etat au titre des dommages résultant d'éventuelle défaillance des digues de l'Isère et l'Arc dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité et enfin demande une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat le transfert des digues pouvant impacter le budget et le devenir du S.I.S.A.R.C.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **URBANISME**

##### **DP Accordées**

MALLET Dimitri  
OLLIER Jacky  
PUCET Corinne  
PERRAZ Melvin

La Provenchère  
Le Mollard  
Chef-Lieu  
Sous la Roche

Rénovation d'un balcon  
Ravalement façade  
Isolation extérieure  
Modification ouverture et remplacement menuiseries.

##### **DP Déposées**

RENOV'CORPORATION

La Martinette

Pose de panneaux photovoltaïques

##### **PC Déposés**

FEJOZ Simon  
NOVEL Lilian

Chef-Lieu  
La Provenchère

Modification garage  
Rénovation et extension d'une habitation

#### **TRAVAUX**

##### **EN COURS**

##### **Défense incendie**

Malgré les mauvaises conditions climatiques les travaux sont achevés

La réception a été prononcée avec quelques réserves le 20 novembre 2023.

Un devis a été demandé à l'Entreprise BASSO pour la réalisation d'une clôture en périphérie de la zone concernée par les travaux.

## AFFAIRES COMMUNALES

### **INTEMPERIES DU 24/07/2023**

Le 23 novembre 2023, l'expert mandaté par GROUPAMA a constaté les dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 24 juillet 2023 et a validé en partie les devis de réparations.

### **EAU**

Le remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable entre le réservoir de la Carrière et le Mât est une priorité.

L'estimation des travaux, réalisée par le syndicat des eaux s'élève à environ 700 000.00€ H.T

La commune recherche des financements possibles pour ce projet. (DETR, agence de l'eau, Département, CRTE...)

Une réunion est prévue à la Communauté de communes, avec toutes les communes qui ont une régie communale, le 27 novembre 2023.

### **FORÊT**

Le plan de gestion de la forêt communale 2023-2042 a été présenté le 16 novembre 2023.

- *CONSTAT:*

Trop de résineux dans la forêt, pas assez de feuillus, peu de régénération naturelle et de nombreux dégâts occasionnés par le gibier.

- *TRAVAUX A ENVISAGES:*

Replantation plus diversifiée, travaux de crochetage pour favoriser le rajeunissement de la forêt.

- *MESURES À PRENDRE :*

Couper chaque année plus de bois pour favoriser la régénération

Quatre îlots de sénescence seront volontairement abandonnés à une évolution spontanée de la nature.

Une délibération d'approbation sera proposée au prochain CM.

### **SIBRECSA**

Le SIBRECSA envisage de mettre à disposition des communes des broyeurs thermiques de type semi-professionnels et demande l'adhésion de la commune à ce dispositif.

La commune est favorable à cette adhésion.

### **MUTUELLE COMMUNALE DE PROXIMITE**

La mutuelle « ENTRE NOUS » recherche des partenariats en vue de :

- Consolider l'action sociale et solidaire avec un dispositif flexible et gratuit
- Renforcer l'accès à la complémentaire santé des concitoyens
- Restaurer un service de proximité et tisser du lien
- Disposer d'accompagnement sur mesure

Complémentaire santé à tarifs modérés, éligible au 100% santé, sans questionnaire médical qui s'adresse aux jeunes, étudiants, seniors, travailleurs indépendants, profession libérale etc.....

Si la commune accepte le partenariat, elle s'engage pour un an renouvelable à :

- Faire connaître le dispositif à ses administrés
- Orienter vers cette mutuelle les habitants de la commune
- Mettre à disposition un local pour rencontrer les usagers
- Communiquer les coordonnées de l'interlocuteur de la mutuelle aux administrés qui souhaitent des renseignements

Cette démarche purement sociale est sans retour pécuniaire pour notre collectivité.

### **COMMISSION SOCIALE**

La commission s'est réunie le 06 novembre 2023.

Les colis de Noël sont reconduits cette année et seront distribués pour les personnes qui le souhaitent au cours d'un goûter le 17 décembre 2023.

### **COMMISSION ELECTORALE**

La commission doit se réunir courant décembre.

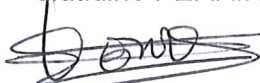
### **BULLETTIN MUNICIPAL 2023**

Le bulletin 2023 est en préparation et devrait être distribué fin décembre 2023.

Prochain conseil municipal vendredi 22 décembre 2023 à 18h00.

La séance est levée à 20h45

La Secrétaire de séance  
Claudine PERRIN



Le Maire  
Jean-François CLARAZ

